

PROCES-VERBAL du 28 MARS 2019

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, Madame le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Alain GUILLON, décédé ce jour 28 mars. Monsieur GUILLON a œuvré au sein du conseil municipal, il a été à l'initiative du parrainage par la Commune de la ville de Plopana en Roumanie à destination de laquelle il a effectué à plusieurs reprises des voyages humanitaires. Il était également actif dans les comités de jumelage avec les villes de Vlotho et d'Haddington.

A la demande de Madame le Maire, le Conseil municipal observe une minute de silence.

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

**M. DEROTTEUR (procuration à Mme BOUVARD)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Madame le Maire transmet les **excuses** de **M. AUTISSIER**.

Monsieur DECROIX est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, d'inscrire deux **projets de délibérations supplémentaires** portant sur un plan de financement pour travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher et sur l'accueil de jeunes mineurs en formation professionnelle.

Madame le Maire précise que le projet de délibération portant sur l'éclairage public vient de parvenir en mairie et qu'il est important de le présenter sans attendre au regard du délai existant entre le vote de la délibération et la réalisation des travaux.

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 28 Février 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire indique qu'il s'agit de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des accueils périscolaires durant les vacances scolaires.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création de :

- 2 emplois d'adjoints d'animation pour la période du 8 au 12 avril 2019
- 8 emplois d'adjoints d'animation pour la période du 8 juillet au 2 août 2019
- 2 emplois d'adjoint d'animation pour la période du 21 au 25 octobre 2019 pour la Toussaint

et autorise Madame le Maire à pourvoir ces emplois sous contrat d'engagement éducatif, et à signer les contrats correspondants.

➤ **Attribution des subventions communales aux associations**

Madame BUREAU indique que l'enveloppe globale réservée à l'attribution de subventions aux associations s'élève pour 2019 à 178 000 €.

Madame le Maire précise que pour ce qui concerne le comité de jumelage Aubigny-Vlotho, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle supplémentaire de 500 € à l'occasion de l'accueil des Vlothoers pour les trente ans du jumelage.

Il est proposé de voter un acompte de 10 000 € au profit de l'Ecole de Musique en attendant la signature de la nouvelle convention avec l'association. Cette avance est nécessaire à la poursuite du bon fonctionnement de l'association en ce début d'année.

Madame RENIER propose d'octroyer à la nouvelle association albinienne dénommée « La compagnie des Poupées Russes », une subvention de 1 000 € pour soutenir son démarrage. Les activités théâtre sont très appréciées.

Le Forfait jeune est quasiment identique à celui de l'année dernière.

Le Tennis de Table a sollicité une subvention exceptionnelle de 300 € pour couvrir une partie des frais de formation des intervenants.

L'ESA Basket connaît une croissance importante et doit couvrir les frais supplémentaires d'environ 2 000 € générés par l'accession au niveau régional. Il est ajouté que ce soutien ponctuel pour changement de niveau avait été accordé à la section Football en 2017.

Une subvention est réservée à l'organisation du Comice Agricole qui devrait se tenir cette année à Henrichemont.

La réserve paraît importante mais elle comprend la subvention qui sera attribuée définitivement à l'Ecole de Musique. La personne qui doit passer son diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) interviendra dans les écoles publiques d'Aubigny et ce point sera incorporé à la convention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la liste suivante des subventions accordées aux associations pour l'exercice 2019 :

ASSOCIATIONS	Proposition 2019
<u>ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME</u>	19 500,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	18 500,00
COMITE JUMELAGE AUBIGNY VLOTHO	500,00
Subv. except.	500,00
<u>SECURITE</u>	1 297,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Aubigny/Oizon	97,00
LE RELAIS	1 200,00
<u>ENSEIGNEMENT</u>	1 910,00
COLLEGE Foyer Socio Educatif	300,00
COLLEGE ASS SPORTIVE	400,00
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE GRANDS JARDINS	500,00
COOP. ECOLE MATERNELLE	600,00
DELEGUES DEPART. EDUCATION. NATIONALE	110,00
<u>LOISIRS - CULTURE - JEUNESSE</u>	31 100,00
COMITE DES ORGUES	750,00
ECOLE DE MUSIQUE - forfait jeunes compris	10 000,00
PIPE BAND	750,00
FETES FRANCO ECOSSAISES ASS	14 000,00
FORFAIT JEUNES – CULTURE (sans Ec Musique)	2 100,00
GROUPE ARTISTIQUE DES STUARTS	300,00
BERRY FAMILY	1 200,00
COMITE DES FETES	1 000,00
COMPAGNIE LES POUPEES RUSSES	1 000,00
<u>SPORTS</u>	59 600,00
ATHLETIC CLUB ALBINIEN Athlétisme	500,00
ACA RUGBY	1 000,00

ESA Football	5 000,00
ESA Badminton	300,00
ESA NATATION	1 300,00
FORFAIT JEUNES - SPORT	43 000,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300,00
HAND BALL AUBIGNY CHER NORD	400,00
HAND BALL AUBIGNY CHER NORD – Subv. except.	300,00
JUDO CLUB	500,00
<i>Subv exceptionnelle Tournoi Joël Tassez</i>	
TENNIS DE TABLE	1 500,00
TENNIS DE TABLE – Subv. except	300,00
TENNIS	700,00
TWIRLING – subv. except	500,00
BASKET	2 000,00
BASKET – Subv. except	2 000,00
<u>ECONOMIE</u>	2 386,00
CONCOURS REGIONAL AGRICOLE	150,00
Foires et marchés - Syndicat	2 236,00
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>	600,00
A.C.P.G et C.A.T.M - Section d'Aubigny	150,00
AMICALE RESISTANTS & PATRIOTES	150,00
F.N.A.C.A	150,00
MEDAILLES MILITAIRES	150,00
<u>RESERVE</u>	37 739,00
Réserve	37 739,00
<u>AUTRES (provisions)</u>	23 868,00
KANGOUROULE	0,00
KILTS ET CULOTTES COURTES	15 000,00
RESTAURATION FACADES	6 000,00
REVERSEMENT PRODUIT TERRASSES AAB	1 434,00
REVERSEMENT PRODUIT TERRASSES AUB ANIMATION	1 434,00
TOTAL	178 000,00

> **Comptes de gestion et Comptes administratifs de la Commune – du Service de l'Assainissement – du Service de l'Eau et du lotissement Moulin des Filles**

Madame le Maire indique que les résultats des comptes de gestion établis par le receveur municipal se superposent parfaitement aux résultats obtenus dans les comptes administratifs présentés par la Commune. Elle précise que ces différents comptes seront votés séparément.

Madame RENIER présente le **Compte administratif 2018 du budget de la Commune.**

Le solde de la section de fonctionnement s'élève à 695 945,75 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 1 373 050,48 €, ce qui aboutit à un résultat de fonctionnement de 2 068 996,23 €.

Le solde de la section d'investissement présente un déficit de 1 089 940,91 € qui se décompose en un solde négatif de la section d'investissement d'un montant de 855 681,42 € et un solde négatif d'exécution reporté de 234 259,49 €.

Le résultat de clôture 2018 s'élève à 979 055,32 € duquel il convient de retrancher un montant de restes à réaliser de 130 526,71, ce qui représente un résultat de clôture global avec restes à réaliser de 848 528,61 €.

Madame le Maire détaille les **éléments du Compte Administratif 2018 de la COMMUNE** :

- les dépenses de fonctionnement se répartissent notamment en 47 % de charges de personnel, 23 % de charges à caractère général, 17 % de charges exceptionnels et 10 % d'autres charges de gestion courante.
- les recettes réelles de fonctionnement sont composées notamment des impôts et taxes formant 55 % de ces recettes, des dotations et participations à hauteur de 21 %, des produits exceptionnels pour 15 % et les produits des services représentent 6 %

Pour ce qui concerne les comptes de dépenses de FONCTIONNEMENT sur lesquels un dépassement significatif a été observé, Madame le Maire apporte les explications suivantes :

- Combustibles : le graphique montre l'évolution de la consommation en fuel qui remonte en fin d'année 2018. Cela correspond au remplissage des cuves qui a été réalisé en fin d'année sans pour autant avoir été consommé en totalité. La consommation de gaz progresse de 1,48 % représentant une hausse d'environ 21 000 € liée à l'évolution des tarifs. Il est enregistré une hausse dépenses de fourniture de gaz de 7 000 € sur la piscine en dépit d'une baisse de consommation.

La commune adhère à l'UGAP depuis 2014 pour la fourniture de gaz de ville : la consommation de 2 4571 M de KW/h représente une dépense de 126 800 € qui se serait élevée à 239 000 € sous tarif réglementé.

- Carburant : le dépassement de 8 600 € est dû uniquement à la hausse des carburants puisque la consommation est restée stable à 31 000 litres.

- Location mobilière : le dépassement de 20 000 € s'explique notamment par l'adhésion à l'application My Mairie qui n'avait pas été anticipée au moment du budget, la participation à l'organisation de la Fête de la Musique, la location d'un grand barnum pour les Fêtes Franco-Ecossaises sous lequel les ripailles ont eu lieu.

- Réception : un dépassement d'environ 5 700 € est enregistré. A la demande de Madame la Préfète, une rencontre a été organisée à l'occasion de sa venue sur Aubigny pour la visite de Wilo, avec les entreprises du secteur autour d'un buffet.

Un buffet a également été organisé à l'occasion de la remise officielle du Label « Petites Cités de Caractère », des représentants de Vlotho et d'Haddington ont été reçus (hébergement, repas), la commune a été représentée au Défi Inter-entreprises alors qu'elle n'y était pas l'année précédente.

Sont également compris dans ce compte 6257, les hébergements et les repas pour les groupes qui viennent en représentation à La Forge.

- Frais de télécommunication : le dépassement est dû au changement des boîtes mails, du standard et des téléphones qui ne recevaient pas les photos de l'application « My Mairie », notamment ceux des chefs de service voirie – bâtiments. Dans le contrat téléphonie actuel, les consommations sont limitées à 1 heure et sont facturées au tarif « hors forfait » au-delà. Ce contrat arrive à échéance en juillet prochain, un appel d'offres sera lancé en vue de faire baisser le coût des consommations.

Madame le Maire indique ensuite la répartition des charges à caractère général qui ont connu une baisse importante depuis 2013.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, Madame le Maire précise que si les effectifs rémunérés sont parfaitement exacts, il convient de se rappeler que les effectifs sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi étaient rémunérés sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale. Si l'on estime à environ 20 CAE annuels ramenés sur le budget communal, il est constaté que les effectifs n'augmentent pas malgré les missions supplémentaires assurées désormais par les services telles que l'urbanisme, le nouveau centre de loisirs du mercredi.

Sur l'évolution des produits des services, il convient de rappeler que le service de Portage de Repas a été transféré sur le budget du C.C.A.S, ce qui explique la nette baisse des recettes sur ce compte correspondant à un reliquat de fin d'année précédente. L'aire d'accueil des gens du voyage a été transféré à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Les produits de la piscine ont augmenté, les recettes du service de restauration scolaire enregistrent une légère baisse qui correspond à la mise en place du quotient familial mais le nombre d'enfants progresse.

Les subventions attendues de la Région et du Département non réalisées sont des aides qui transitent désormais par la Communauté de Communes au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire, et leur imputation comptable est modifiée.

La Dotation Globale de Fonctionnement enregistre cette année encore une baisse. Elle se compose de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation forfaitaire.

Madame le Maire indique que la Dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle a disparu au fil des ans et aucun montant n'a été encaissé à ce titre en 2018.

Madame le Maire présente la répartition des dépenses réelles d'INVESTISSEMENT avec les Restes à réaliser, avec 37 % pour les immobilisations corporelles, 18 % pour les travaux du Château des Stuarts, 2 % pour le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance, 2 % pour le réfectoire de l'école maternelle du Printemps, la gendarmerie représente 0% des dépenses puisque le projet n'a pas démarré cette année, 5 % pour les travaux de l'avenue du Parc des Sports, 1 % de reliquat pour l'aménagement place Paul Lasnier, 7 % pour la requalification d'une friche, 20 % pour le remboursement d'emprunts et 6 % pour les subventions d'équipement versées.

La répartition des recettes réelles d'investissement avec les Restes à réaliser se décompose en deux parties : 45 % de subventions d'investissement et l'autofinancement dégagé en 2017 pour couvrir le besoin d'autofinancement au compte 1068 (compte de réserve).

Parmi les comptes d'exécution, Madame le Maire indique que les 38 776,50 € non prévus mais liquidés au compte 2128 représentent les travaux réalisés sur la digue de l'étang.

Au compte 2115 « terrains bâtis », la dépense réalisée de 222 850 € correspond à la part communale de l'indemnité d'expropriation des Ets Rateau.

Madame le Maire indique que les comptes d'amortissement n'ont pas d'incidence financière sur le budget de la Commune.

Parmi les recettes d'investissement, Madame le Maire indique que la subvention d'Etat de 613 908 € n'a pas été encaissée mais a été inscrite quand elle a été notifiée à la Commune.

Différents bilans

- l'évolution de la consommation d'eau a enregistré une baisse cette année au regard des fuites constatées l'année précédente. Le bassin de rétention a permis de limiter la consommation d'eau malgré la sécheresse et la chaleur de cette année. Madame le Maire ajoute que les systèmes d'arrosages automatiques ne peuvent bien entendu pas bénéficier de cette eau de pluie récupérée ;

La répartition des consommations est principalement imputée à la piscine pour 32 % et à l'arrosage pour 34 %. Madame RENIER précise qu'en ce qui concerne l'arrosage, la consommation ne correspond pas tant à l'arrosage des fleurs mais plutôt à l'entretien des stades.

- concernant l'évolution de la consommation électrique, Madame le Maire indique que le conseil municipal a voté en 2018 des travaux sur l'éclairage public qui n'ont pas été réalisés sur cette même année puisqu'on enregistre pour 2019 un montant de restes à réaliser sur ces travaux d'un montant d'environ 82 000 €.

Madame le Maire ajoute que beaucoup de travaux votés en 2018 doivent être réalisés en 2019 et que les prochains votes en 2019 pourraient être également réalisés en suivant. Elle explique que les délais de fourniture de matériel sont longs.

- la consommation de fuel baisse mais les dépenses augmentent en raison du remplissage des citernes en fin d'année.

- parmi les contributions aux organismes de regroupement :

- ✓ les montants inscrits pour les transports scolaires sont des montants provisoires puisque la Région ne facture pas depuis deux ans. Une somme importante a été de ce fait inscrite au Budget Primitif 2019
- ✓ la participation au SDIS s'établit à 302 350 € ce qui reste stable.

Madame le Maire commente la projection de l'épargne nette avec une représentation de la DGF et du FPIC figés à la hauteur de 2014. En tenant compte de ces éléments, il s'avère que l'évolution est tout à fait correcte avec moins de ressources extérieures.

Pour ce qui concerne l'état de la dette, Madame le Maire précise que certains emprunts ne sont pas affectés à une opération. Il s'agit de renégociations qui ont eu lieu au niveau de plusieurs emprunts.

Madame BUREAU souligne que les annuités de la dette enregistrent une baisse depuis 2016, qu'un premier palier favorable sera atteint en 2020 puis un deuxième en 2022 et enfin en 2024. Madame le Maire explique que la commune contractera un emprunt pour la construction de la gendarmerie mais que les loyers devraient couvrir les mensualités d'emprunt.

Madame BUREAU présente les **Comptes de gestion et Comptes administratifs annexes 2018** :

• **du service de l'ASSAINISSEMENT**

Le solde de la section d'exploitation s'élève à 12 042,29 € auquel s'ajoute un excédent d'exploitation reporté de 72 376,41 €, ce qui aboutit à un résultat d'exploitation de 84 418,70 €.

Le solde de la section d'investissement s'établit à 37 682,23 € auquel s'ajoute le solde d'exécution reporté de 601 266,44 €, ce qui porte le solde de la section d'investissement à 638 948,67 €.

Le résultat de clôture 2018 s'élève à 723 367,37 € duquel il convient de retrancher les restes à réaliser 2018 pour 1 782,80 €, ce qui aboutit à un résultat de clôture avec restes à réaliser de 721 584,57 €.

• **du service de l'EAU**

Le solde de la section d'exploitation s'élève à 43 896,00 € auquel s'ajoute un excédent d'exploitation reporté de 43 979,00 €, ce qui aboutit à un résultat d'exploitation de 87 875,00 €.

Le solde de la section d'investissement enregistre un solde déficitaire de 11 689,84 € auquel s'ajoutent 26 697,88 € de solde déficitaire d'exécution reporté, ce qui aboutit à un solde déficitaire de la section d'investissement de 38 387,72 €.

Le résultat de clôture 2018 s'élève à 49 487,28 € duquel il convient de retrancher les restes à réaliser 2018 pour 6 776,68 €, ce qui représente un résultat de clôture 2018 avec restes à réaliser à 42 710,60 €.

• **du lotissement du MOULIN DES FILLES**

Le solde de la section d'exploitation s'élève à 1 530,70 € auquel s'ajoute un excédent d'exploitation reporté de 42 650,22 € pour atteindre un résultat d'exploitation de 44 180,92 €.

Le solde de la section d'investissement s'établit à 58 121,31 € et le solde déficitaire d'exécution reporté s'élève à 122 894,30 €, ce qui aboutit à un résultat d'investissement de 64 772,99 €.

Le résultat de clôture 2018 avec restes à réaliser est donc déficitaire à hauteur de 20 592,07 €.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le COMPTE DE GESTION 2018 de la COMMUNE
- le COMPTE DE GESTION 2018 du Service de l'ASSAINISSEMENT
- le COMPTE DE GESTION 2018 du Service de l'EAU
- le COMPTE DE GESTION 2018 du lotissement du MOULIN DES FILLES

Le conseil municipal élit Monsieur Gresset pour prendre la présidence de la séance et Madame le Maire quitte la salle.

Sur proposition de Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve :

- à l'unanimité des membres présents et représentés le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 de la COMMUNE
- à l'unanimité des membres présents et représentés le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du service de l'ASSAINISSEMENT
- à la majorité des membres présents et représentés le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du service de l'EAU (24 voix Pour et 4 Abstentions)
- à l'unanimité des membres présents et représentés le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du Lotissement du Moulin des Filles

> **Affectation des résultats 2018 de la Commune, du service de l'Assainissement, de l'Eau et du Lotissement du Moulin des Filles**

Madame BUREAU présente les affectations des résultats 2018 de la Commune, du service de l'Assainissement, de l'Eau et du Lotissement du Moulin des Filles, à inscrire aux budgets primitifs 2019 respectifs.

1 - Budget principal de la Commune :

- inscrire au Budget Primitif 2019 en section d'Investissement – ligne D001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2018, soit 1 089 940,91 €

- affecter le solde excédentaire de la section de Fonctionnement (2 068 996,23 €) de la manière suivante :

- ✓ en section d'Investissement au compte de réserve 1068 en recettes pour un montant de 1 220 467,62 € correspondant à 1 089 940,91 € de déficit d'investissement 2018 auquel sont ajoutés 130 526,71 € de déficit de restes à réaliser
- ✓ en section de Fonctionnement en report à nouveau – ligne 002 – pour un montant de 848 528,61 € (2 068 996,23 € d'excédent de fonctionnement 2018 – 1 220 467,62 euros de déficits)

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2018 de la Commune au budget primitif 2019 de la Commune.

2 - Service de l'Assainissement :

- inscrire au Budget Primitif 2019 en Recettes d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent de fonctionnement 2018 de 84 418,70 €

- inscrire au Budget Primitif 2019 en Recettes d'Investissement – ligne 001 – le solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2018, soit 638 948,67 €

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2018 du service de l'Assainissement au budget primitif 2019 Assainissement.

3 - Service de l'Eau :

- inscrire en recettes d'Investissement au compte de réserve 1068 en recettes pour un montant de 45 164,40 €

- inscrire en recettes d'investissement – ligne 001 – le solde déficitaire de la section d'Investissement de l'exercice 2018, soit 38 387,72 €

- affecter le solde excédentaire d'exploitation de la manière suivante au Budget Primitif 2019 en Recettes de Fonctionnement – ligne 002 – le résultat de clôture 2018 de 42 710,60 €

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2018 du service de l'Eau au budget primitif 2019 Eau.

4 – Lotissement du Moulin des Filles :

- d'inscrire au Budget Primitif 2019 en Dépenses d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2018, soit 64 772,99 €

- d'inscrire en Recettes d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent d'exploitation 2018 de 44 180,92 €

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2018 du lotissement du Moulin des Filles au budget primitif 2019 lotissement du Moulin des Filles.

-

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, Madame le Maire annonce que l'entreprise **WILO INTEC est lauréate du Trophée Industrie 4.0** : applaudissement du Conseil municipal. Madame le Maire invite Madame MARTIN et Madame JUBLOT à communiquer les félicitations du Conseil municipal à la direction de l'entreprise.

-

> Vote des taux des quatre taxes locales

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien des taux des taxes locales au niveau des années précédentes :

TAXE	TAUX
TAXE D'HABITATION	22,11 %
TAXE FONCIERE (BATI)	13,68 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %

> Budget Primitif 2019 de la COMMUNE

Madame le Maire indique que le projet de Budget Primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **8 401 553,61 € pour la section de Fonctionnement**, se décomposant comme suit :
 - Dépenses :
 - ✓ 7 001 629,02 € représentant les dépenses réelles de fonctionnement
 - ✓ 1 059 924,59 € pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
 - ✓ 340 000 € pour les dotations aux amortissements
 - Recettes :
 - ✓ 7 553 025,00 € représentant les recettes réelles de fonctionnement
 - ✓ 848 528,61 € représentant l'excédent antérieur reporté de fonctionnement

- **5 084 396,21 € pour la section d'Investissement**, se décomposant comme suit :
 - Dépenses :
 - ✓ 3 578 310,59 € représentant les dépenses réelles d'investissement
 - ✓ 416 144,71 € pour les restes à réaliser 2018
 - ✓ 1 089 940,91 € représentant le résultat 2018 reporté
 - Recettes :
 - ✓ 3 396 493,62 € représentant les recettes réelles de fonctionnement
 - ✓ 285 618,00 € de restes à réaliser 2018
 - ✓ 1 399 924,59 € d'opérations d'ordre
 - ✓ 2 360 € de produits des cessions (bande de terrain rue du Capitaine Poupat)

Avant de poursuivre, Madame le Maire indique, pour répondre à une question qui lui a été posée, que le coût du feu d'artifice du 14 juillet s'élève à 10 000 € et celui du 1^{er} janvier s'élève à 1 900 € mais a été ramené cette année à 1 500 € au regard de la prestation décevante du 14 juillet précédent.

Madame le Maire apporte quelques précisions sur les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement dont le montant augmente par rapport au montant réalisé de l'année écoulée :

- Cantine (c/60623) : la hausse traduit notamment le choix des circuits courts et l'amélioration de la qualité des produits conjugués à la hausse de fréquentation. Il est rappelé que la viande est achetée auprès d'un boucher albinien et des légumes auprès d'Isa Groupe et sur la plateforme départementale « Agrilocal ».

Madame le Maire précise que cette voie de circuits courts permet aux agriculteurs d'améliorer les produits de la vente de leurs productions. Le choix opéré permet également de soutenir la filière bouchère avec des viandes provenant des élevages locaux.

Madame DAUGU indique que le point de départ de ce choix de viande locale avait été décidé pour proposer une meilleure qualité, ce qui a entraîné une diminution des déchets.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agissait à l'époque de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (vache folle) à partir de laquelle il a été décidé d'acheter la viande de bœuf chez les bouchers, puis il a été décidé avec Madame GRESSIN en 2015 d'élargir l'achat à la viande de veau en boucherie locale puis dernièrement à la viande de porc.

- Autres matières et fournitures (c/6068) : l'augmentation de 44 000 € à 65 444 € correspond au coût des travaux en régie en cours de réalisation Avenue de Paris

- Fournitures de petit équipement (c/60632) : la hausse de ce compte traduit l'acquisition de petit équipement pour la réalisation en régie de travaux d'Adap confiés auparavant à la sous-traitance ;

- Locations mobilières (c/6135) : il est prévu cette année de louer deux tribunes pour les 30 ans des Fêtes Franco-Ecossaises en raison du spectacle historique programmé dans les Grands Jardins ; la hausse sur ce compte comprend également la location des films au cinéma en fonction du nombre d'entrées croissant

- Catalogues et imprimés (c/6236) : la hausse s'explique par la prévision d'un éventuel second bulletin municipal en 2019 avec la parution avancée sur 2019 en raison des élections municipales prévues en 2020.

- Bourses et prix (c/6714) : une augmentation de 10 000 € par rapport au compte administratif 2018 est due notamment à la classe de neige. En effet, l'année dernière 42 enfants étaient concernés par la classe de neige contre 58 en 2018. La participation communale à la classe de découverte Sainte-Solange 2019 est également inscrite sur ce compte.

Madame le Maire apporte ensuite les explications sur les crédits inscrits en recettes de fonctionnement dont le montant diminue par rapport au montant réalisé de l'année écoulée :

- Dotations (c/ 7411 et 74121) : le montant inscrit pour la Dotation Globale de Fonctionnement est une estimation calculée à partir d'un simulateur mis à disposition par l'Association des Maires de France.

- Autres organismes (c/7478) : la baisse de crédits inscrits sur ce compte tient compte de la suppression des aides octroyées au titre des Nouvelles Activités Périscolaires depuis le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Madame le Maire propose d'examiner les crédits d'investissement comprenant notamment les inscriptions suivantes :

- Subventions d'équipement versée (c/204) : ce compte comporte notamment une somme de 82 000 € de restes à réaliser au titre des travaux de rénovation des éclairages publics, une inscription de 30 000 € représentant la part communale des travaux à réaliser dans le cadre du Plan REVE (30 %) ce qui représente un montant total de travaux de 100 000 €, et une inscription de 10 000 € pour la part communale des travaux réalisés hors Plan REVE représentant 50 % de la dépense totale.

Madame le Maire indique qu'au vu des sommes inscrites, le résultat des économies réalisées devrait se concrétiser de manière significative dès 2020.

- Frais d'études (c/2031) : Aubigny est « pôle de centralité » et à ce titre, la Région a accepté d'apporter son soutien à la commune à hauteur de 80 % pour mener une étude de revitalisation de centre-ville, ainsi qu'une étude sur les eaux pluviales vers la route de Sainte-Montaine et le Champ de la Croix,

- Concessions (c/2051) : 30 000 € sont inscrits pour procéder aux reprises de concessions abandonnées dans le cimetière.

- Acquisition du terrain Foltier.

- Travaux dans le cadre de l'Adap avec la pose d'une porte à l'école élémentaire des Grands Jardins.

- Aménagement paysager de l'avenue de Paris

- Réparation de la cloche n° 3 de l'église pour une inscription budgétaire de 17 700 €.

- Décors panneaux imprimés massifs (c/2188) : le montant inscrit de 8 500 € doit être ramené à 3 500 €. Il s'agit de renouveler le décor réalisé dans le cadre du fleurissement.

Sur une question de Monsieur DECROIX, Madame le Maire indique que le détecteur de métaux inscrit au budget doit servir à détecter les canalisations.

Madame RENIER énumère ensuite les opérations inscrites au budget :

- Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance : Madame le Maire indique que le Centre d'Interprétation et la réfection des façades du Château devraient être inaugurés le 5 Juillet.

- le réfectoire à l'école maternelle du Printemps : la première réunion de chantier a eu lieu cette semaine
- une mission de maîtrise d'œuvre pour le tennis couvert afin d'étudier la faisabilité et la conception des plans
- l'inscription pour la construction de la gendarmerie s'établit à 1 414 000 €. Les marchés de travaux devraient être lancés rapidement en espérant la pose de la première pierre en septembre.
- 2^{ème} tranche de travaux Avenue du Parc des Sports pour 220 325 € : Madame le Maire indique que le chantier n'a pas pris de retard
- requalification de la friche : un montant de 29 210 € sont inscrits au budget primitif. Une partie de l'opération sera réalisée en régie, notamment le pavage avec les pavés récupérés de l'opération de la rue du Prieuré.

Madame le Maire présente ensuite l'état de la dette par prêteur et l'évolution des annuités de la dette simulée avec un emprunt de 840 000 € sur 20 ans avec une extinction de la dette en 2033.

Madame DAUGU rappelle qu'elle s'était exprimée l'année dernière à l'occasion du budget 2018 et qu'elle est amenée à reprendre un certain nombre d'éléments pour le budget 2019.

« Nous n'avons jamais fait d'opposition systématique et le rôle de minorité n'est pas de s'opposer systématiquement.

Les taxes n'augmentent pas, l'endettement a diminué, déjà l'année dernière nous avons constaté que le quotient familial était appliqué aux tickets de cantine, il y a eu pas mal d'investissements pour les villes zéro pesticide, on a fait de gros investissements sur lesquels nous avons donné notre accord (château, gendarmerie, cantine à l'école maternelle, avenue du Parc des Sports), des emplois ont été créés pour remplacer les contrats d'avenir, et la culture en particulier qui vraiment est un point qui est tout à l'honneur de cette municipalité, nous ne trouvons qu'à la marge les sujets sur lesquels nous aurions fait un autre choix, ce qui nous a amenés l'année dernière à voter le budget à la surprise de tout le monde puisqu'en général une opposition ne vote jamais le budget.

Le mois dernier, j'ai fait une intervention à propos des orientations budgétaires et j'avais insisté, et déjà l'année dernière à l'occasion de mon intervention, sur l'importance de la transition énergétique. Comme je l'ai dit, il y a des choses qui ont été faites (la ville zéro pesticide et les investissements qui ont dû être faits, les circuits courts à la cantine) mais dans le budget primitif 2019 cela n'apparaît pas de manière très nette.

Madame le Maire indique que la commune prévoit environ 120 000 € de travaux de rénovation d'éclairage public auxquels s'ajoutent les 82 000 € de restes à réaliser, ce qui devrait avoir des répercussions visibles sur la consommation.

Madame DAUGU confirme qu'il y a forcément plus à faire avec les programmes sur l'énergie, sur les récupérations d'eau.

Madame le Maire rappelle que l'année dernière, une réserve d'eau pluviale a été réalisée, une voiture électrique acquise et que la commune essaie de tendre vers cette orientation.

Madame DAUGU tenait à souligner qu'effectivement des choses sont faites mais essaie d'insister pour que d'autres programmes soient entrepris.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget Primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 8 401 553,61 €
- section d'investissement : 5 084 396,21 €

Madame le Maire remercie le Conseil municipal dans son ensemble pour la qualité de ses débats et son travail pour le bien d'Aubigny et des Albiens. Elle remercie la majorité pour l'écoute qu'elle accorde à l'opposition et l'opposition pour le travail réalisé ensemble.

> **Budget Primitif 2019 du service de l'Assainissement**

Madame BUREAU indique que ce projet de budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- dépenses section d'exploitation : 173 118,70 € se décomposant de la manière suivante :
 - 13 680,00 € de dépenses réelles
 - 159 438,70 € d'opérations d'ordre
- recettes section d'exploitation : 173 118,70 € se décomposant de la manière suivante :
 - 87 200,00 € de recettes réelles
 - 84 418,70 € de résultats 2018 reportés
 - 1 500,00 € d'opérations d'ordre

- dépenses section d'investissement : 828 387,37 € se décomposant de la manière suivante :
 - 811 887,37 € de dépenses réelles
 - 16 500,00 € d'opérations d'ordre
- recettes section d'investissement : 828 387,37 € se décomposant de la manière suivante :
 - 15 000,00 € de recettes réelles
 - 638 948,67 € de résultats 2018 reportés
 - 174 438,70 € d'opérations d'ordre

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions), approuve le Budget Primitif 2019 du Service de l'Assainissement avec le maintien de la surtaxe communale fixée à 0,20 €/m³.

> **Budget Primitif 2019 du Service de l'Eau**

Madame BUREAU présente ce budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- dépenses section d'exploitation : 233 710,60 € se décomposant de la manière suivante :
 - 59 500,00 € de dépenses réelles
 - 174 210,60 € d'opérations d'ordre
- recettes section d'exploitation : 233 710,60 € se décomposant de la manière suivante :
 - 180 000,00 € de recettes réelles
 - 42 710,60 € de résultats 2018 reportés
 - 11 000,00 € d'opérations d'ordre

- dépenses section d'investissement : 229 375,00 € se décomposant de la manière suivante :
 - 174 987,28 € de dépenses réelles
 - 38 387,72 € de résultats 2018 reportés
 - 16 000,00 € d'opérations d'ordre
- recettes section d'investissement : 229 375,00 € se décomposant de la manière suivante :
 - 50 164,40 € de recettes réelles
 - 179 210,60 € d'opérations d'ordre

Il est ajouté le maintien de la surtaxe communale instaurée en 2009 à raison de :

- abonnement semestriel part communale : 2,50 €
- consommation part communale : 0,25 €/m³

Madame DAUGU rappelle qu'en 2021 le contrat avec Véolia arrivera à échéance et qu'une étude a été réalisée pour modifier le mode de gestion du service de l'Eau. Elle souhaiterait connaître l'avancement de la réflexion sur ce sujet et savoir si ce service s'oriente plutôt vers un nouveau mode de gestion ou le renouvellement automatique du contrat avec Véolia.

Madame le Maire indique qu'en aucun cas il ne peut y avoir un renouvellement automatique du contrat avec Véolia dans la mesure où il s'agit d'un marché public. Une étude est en cours pour prendre la compétence au niveau de la Communauté de Communes mais il ne paraît pas envisageable de transférer la compétence dès 2021, des disparités énormes existent entre les différents modes de gestion des communes membres. Il convient dans un premier temps de converger les uns vers les autres pour préparer ce transfert. L'agence du département accompagne la Communauté de Communes dans ce dossier.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 voix Contre), approuve le Budget Primitif 2019 du service de l'Eau équilibré à 233 710,60 € en section d'exploitation et à 229 375,00 € en section d'investissement avec maintien de la surtaxe communale de 2,50 € sur l'abonnement semestriel et de 0,25 €/m³ sur la consommation.

> **Budget Primitif 2019 du lotissement du Moulin des Filles**

Madame BUREAU présente ce budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- dépenses section de fonctionnement : 239 219,92 € se décomposant de la manière suivante :
 - 94 446,93 € de dépenses réelles
 - 144 772,99 € d'opérations d'ordre
- recettes section de fonctionnement : 239 219,92 € se décomposant de la manière suivante :
 - 195 039,00 € de recettes réelles
 - 44 180,92 € de résultats 2018 reportés
- dépenses section d'investissement : 144 772,99 € se décomposant de la manière suivante :
 - 80 000,00 € de dépenses réelles
 - 64 772,99 € de résultats 2018 reportés
- recettes section d'investissement : 144 772,99 € d'opérations d'ordre

Madame le Maire indique que ce budget prévoit le remboursement de l'avance réalisée sur le budget de la Commune de 80 000 € pour réaliser les travaux. Elle ajoute que les lots se sont vendus très rapidement et qu'il ne reste qu'un terrain à vendre. Il est précisé que la signature des actes de vente s'effectue après l'obtention du permis de construire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2019 du lotissement du Moulin des Filles.

> **Décision modificative de crédits n° 1 – Budget Primitif 2019 du lotissement rue du Capitaine Poupat**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà approuvé le budget primitif 2019 du lotissement rue du Capitaine Poupat. La viabilisation avait été anticipée avec un marché public estimé à 25 000 € dont le montant s'est avéré moins élevé mais des ajustements sur les travaux réalisés sont également nécessaires.

Madame le Maire énumère les différentes modifications à apporter :

- ajuster le montant du marché estimé à 25 000 € en diminuant les dépenses de 5 400 €
 - la viabilisation était débutée notamment pour les branchements électriques, telecom, la division cadastrale et le raccordement eau avec les crédits du budget de la Commune. Il convient désormais d'inscrire ces dépenses dans le budget du lotissement, soit :
- | | |
|----------------------------|---------|
| ▪ Raccordement électricité | 4 800 € |
| ▪ Raccordement telecom | 2 900 € |
| ▪ Division cadastrale | 455 € |
| ▪ Raccordement eau | 3 370 € |
| ▪ Imprévus | 2 739 € |

Il avait été calculé une plus-value de 98 864 € sur la vente des terrains qui est ramenée à 90 000 € pour couvrir les modifications apportées ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative de crédits n° 1 du Budget Primitif 2019 du lotissement rue du Capitaine Poupat, selon la traduction comptable reprise ci-après :

Sens	Type	S°	Libellé compte	Dépenses		Recettes	
				-	+	-	+
D	R	F	605 - Achats de matériels		8 864,00		
D	R	F	6522 - Reversement excédent bud. ann.	- 8 864,00			
D	O	F	71355 - Variation stock		8 864,00		
R	O	F	71355 - Variation stock				8 864,00
Total fonctionnement				- 8 864,00	17 728,00	-	8 864,00
				8 864,00		8 864,00	
D	O	I	3555 - Terrains aménagés		8 864,00		
R	O	I	3555 - Terrains aménagés				8 864,00
Total investissement				-	8 864,00	-	8 864,00
				8 864,00		8 864,00	

> Echange de terrain entre la Commune d'Aubigny et Madame BONNEL

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un dossier ancien qu'il convient de régulariser.

Monsieur TURPIN présente aux conseillers municipaux les parcelles concernées par cet échange :

- Madame BONNEL cède à la commune les parcelles cadastrées section AC n° 430 (2a 24ca), n° 432 (7ca), n° 434 (16ca) et n° 245 (25a 31ca)
- la Commune cède en échange à Madame BONNEL la parcelle cadastrée section AC n° 398 pour 33a 59ca

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'échange des parcelles ci-dessus référencées et autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

> Vente d'un terrain communal à Monsieur SABROU

Monsieur TURPIN indique que Monsieur SABROU a sollicité depuis plusieurs années l'acquisition d'une bande de terrain jouxtant le fond de sa propriété située zone industrielle de Gorgeot. Cette parcelle forme un fossé qu'il entretient depuis des années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la parcelle cadastrée section AM n° 243 d'une superficie de 6a 05ca à Monsieur Philippe SABROU, moyennant le prix de 5 €/m² soit 3 025 €.

> Plan de financement de travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE18)

Monsieur TURPIN indique qu'il s'agit de la rénovation du point lumineux référencé AB 3055 situé dans les Grands Jardins, suite à une panne. Il précise qu'il reste à charge pour la commune un montant de 331,34 € représentant 50 % du montant HT des travaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement ci-dessous correspondant à ces travaux :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
✓ <i>Dossiers techniques</i>	80,00 €	331,34 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ <i>Lanterne type VENCE 638 SHP 70w ral 9005</i>	415,00 €	
✓ <i>Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre...)</i>	44,10 €	
✓ <i>Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique)</i>	123,58 €	
	662,68 €	

> Projet de médiation culturelle, social et solidaire

Madame MALLET indique qu'il s'agit de réserver un quota de places pour les spectacles aux structures suivantes : CCAS, Maison des solidarités, Mission locale, Maison des jeunes que les encadrants seront chargés de distribuer parmi leurs usagers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'expérimentation du projet de médiation culturelle-sociale-solidaire pour une durée d'un an reconductible
- approuve la mise à disposition de 5 places par structure et par spectacle organisé par la commune d'Aubigny-sur-Nère. Celles-ci devront réserver les places au plus tard le jeudi précédent le spectacle. Le billet sera disponible à l'accueil de la billetterie
- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec les organismes partenaires

> Plans de financement relatifs aux travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE18)

Madame RENIER indique qu'il s'agit de la rénovation de 42 points lumineux desservant le Champ Net, 40 points lumineux répartis sur la rue Sainte-Anne, rue des Naudins, rue des Poignons et 15 desservant le Sentier des Naudins.

Le coût pour la commune s'élève à :

- 18 079,50 € représentant 50 % du montant HT des travaux pour la rénovation du Champ net,
- 9 533,82 € représentant la partie plan REVE (30 %) des rues Sainte-Anne, des Naudins et des Poignons et 4 222,19 € hors partie plan REVE (50 %) sur ces mêmes rues
- 6 393,30 € représentant 50 % du montant HT des travaux pour la rénovation Sentier des Naudins
- 788,93 € représentant 50 % du montant HT des travaux pour la rénovation d'un point lumineux rue Etienne Soyer

Sur une question de Madame DAUGU portant sur l'économie à venir, Madame le Maire indique qu'une étude a été réalisée par le SDE 18. Une information sera donnée en fin d'année en équivalent économie. Madame le Maire précise qu'il a été choisi de remplacer en premier lieu les points lumineux les plus énergivores et par quartier.

Monsieur TURPIN précise que l'éclairage public actuel se compose de lampes au sodium de 100 ou 120 Watt contre 31 Watt de consommation pour les leds.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les plans de financement de travaux d'éclairage public suivants :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
<u>1- Champ Net - Rénovation</u>		
✓ Etude technique d'éclairage public	463,05 €	18 079,50 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Dossiers techniques	84,00 €	
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	1 944,81 €	
✓ Pose du matériel d'éclairage public, essais et réglage	8 803,68 €	
✓ Fourniture et pose	3 911,23 €	
✓ Lanterne WE-EF EVO mini équipé		
1 led COB 31 w 3000°K (42 unités)	15 361,92 €	
✓ Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires (2434 m)	5 590,31 €	
<u>2- Rues Ste-Anne, des Naudins et Poignons - Rénovation</u>		
<u>Partie Plan REVE</u>		
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	1 940,40 €	9 533,82 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
✓ Pose du matériel d'éclairage public	8 783,72 €	
✓ Fourniture et pose	6 424,88 €	
✓ Lanterne WE-EF EVO mini équipée 1 led COB 31w 3000 °K (40 unités)	14 630,40 €	
	4 222,19 €	

<p><u>Partie Hors Plan REVE</u></p>			
✓ Etude technique d'éclairage public	463,54 €		<p>2 111,09 € (soit 50 % du montant HT des travaux)</p>
✓ Dossiers techniques	88,00 €		
✓ Abattage, élagage	58,91 €		
✓ Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires (1 444m)	2 280,74 €		
✓ Fourniture de câble d'éclairage public	1 331,00 €		
Soit un total de		36 001,59 €	
<p><u>3 – Sentier des Naudins - Rénovation</u></p>			
✓ Etude technique d'éclairage public	185,22 €	<p>12 786,60 €</p>	<p>6 393,30 € (soit 50 % du montant HT des travaux)</p>
✓ Dossiers techniques	84,00 €		
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	694,58 €		
✓ Pose du matériel d'éclairage public	3 144,17 €		
✓ Fourniture et pose	1 336,67 €		
✓ Lanterne WE-EF EVO mini équipée 1 led COB 31w 3000 °K (15 unités)	5 486,40 €		
✓ Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires (662 m)	1 855,56 €		
<p><u>4 – Rue Etienne Soyer - Extension</u></p>			
✓ Etude technique d'éclairage public	86,24 €	<p>1 577,87 €</p>	<p>788,93 € (soit 50 % du montant HT des travaux)</p>
✓ Dossiers administratifs	38,50 €		
✓ Dossiers techniques	88,00 €		
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	355,20 €		
✓ Pose du matériel d'éclairage public	277,05 €		
✓ Projecteur COMATELEC NEOS 2 équipé 48 led Optique 5120 (1 unité)	448,00 €		
✓ Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines	73,59 €		
✓ Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires (14 m)	200,29 €		
✓ Fourniture de câble d'éclairage public	11,00 €		

> Accueil de jeunes mineurs en formation professionnelle

Madame le Maire indique que pour recourir aux apprentis âgés de moins de 18 ans et qu'ils puissent réaliser les travaux conformes à leur formation, la commune doit créer une procédure dérogatoire. Les tâches que doivent effectuer les apprentis ont été listées puis proposées au Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail qui a émis un avis favorable. Il est ajouté que, sans faire prendre de risques aux jeunes, il faut tout de même les former sur les tâches de leur futur métier.

La commune accueille actuellement deux apprentis en espaces verts : Ludivine Bouquin et Maxime Bordier. Madame le Maire précise que les équipements à utiliser sont sélectionnés et que l'utilisation de machines délicates et plus dangereuses s'effectue sur un temps assez court.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de recourir aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir cette jeune mineure,
- d'appliquer la présente délibération au secteur d'activité des « Espaces Verts » de la collectivité,
- que la présente décision soit établie pour 3 ans renouvelables,
- que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en Annexe 1 de la délibération et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en Annexe 2 de chaque délibération nominative,

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Dossiers de passeports et cartes d'identité

Madame le Maire indique qu'en raison du Brexit, les gens souhaitant se rendre en Angleterre se présentent en mairie pour établir un passeport. Les services sont submergés, notamment le mercredi, ce qui crée des frustrations, des mécontentements.

Madame le Maire rappelle que les dossiers sont reçus sur rendez-vous le samedi matin et elle propose d'élargir ces plages de rendez-vous au mercredi également.

Beaucoup de villes reçoivent uniquement sur rendez-vous, ce qui génère des délais d'attente particulièrement longs. Le délai pour obtenir un rendez-vous à Bourges est de quatre mois. Certaines personnes prennent plusieurs rendez-vous dans différentes mairies et retiennent uniquement le rendez-vous le plus rapide sans annuler ceux pris dans les autres communes. Il est rappelé que les personnes peuvent déposer leur dossier dans toutes les mairies de France équipées d'une station spécifique.

Madame le Maire indique que Bourges étant saturé, les personnes résidant autour des Aix d'Angillon se présentent à Aubigny.

Le Conseil municipal approuve cette proposition qui pourrait être mise en place à partir du 15 Avril prochain afin de disposer du temps nécessaire à l'information.

2/ Calendrier des manifestations

Sam 30 Mars	11 h 00	Vernissage Salon des artistes amateurs – Galerie François 1er
Dim 31		Thé dansant – Association Stuart Handicap – Salle des fêtes
<u>AVRIL</u>		
Sam 13	9 h – 12 h / 13 h – 18 h	Portes ouvertes – Secours catholique – Place du Mail
Sam 13 Dim 14	Journée	Salon des vins et produits de terroir – Rotary Club Aubigny Argent – Salle des fêtes Inauguration à 12 h 00. Les bénéfiques sont destinés à des œuvres caritatives
Mardi 16	15 h 30	Théâtre « L'Oiseau Bleu » d'après Maurice Maeterlinck – Commune d'Aubigny-sur-Nère - Bibliothèque
Jeu 18	12 h 00	Déjeuner/matinée dansante – Amicale des retraités UNRPA – Salle des fêtes
Sam 20 Dim 21		Nationale d'élevage – Club des Amis du Beauceron – Parc des Sports Finales régionales du Rugby le samedi 20 avril 2019. Madame GRESSIN précise que l'équipe d'Aubigny est en demi-finale. Le match d'accès à la finale se déroulera dimanche 7 avril à Aubigny.

3/ Départ du Sous-Préfet de Vierzon

Madame RENIER informe le Conseil municipal que Monsieur Patrick VAUTHIER, sous-préfet de Vierzon, vient de prendre ses nouvelles fonctions de Sous-Préfet en Bretagne, à Pontivy.

4/ Madame le Maire annonce qu'**Aubigny est sélectionnée pour « le plus beau marché de France »** et invite les personnes présentes à voter pour Aubigny.

5/ Madame MARTIN indique que les **réunions de quartiers** ont débuté. Deux réunions ont eu lieu la semaine dernière et une le 27 mars.

La première s'est tenue à la Caserne des pompiers, la deuxième sur le parking de la salle des fêtes et celle du 27 Chemin de Launay. Elles se sont déroulées en présence de Madame le Maire, du Directeur des services techniques, de la Police municipale et de certains élus.

Ces réunions rencontrent un vrai succès avec 24 personnes présentes pour la première, une quinzaine pour la deuxième et plus de trente personnes sur la troisième. Ce système apparaît être apprécié par les administrés qui viennent à la rencontre des élus pour poser leurs questions et présenter quelques revendications. Les questions portent principalement sur la voirie, la vitesse, les stationnements anarchiques, les défauts d'entretien des terrains avec des arbres qui débordent sur la route.

Toutes ces demandes sont répertoriées. Certaines demandes ont été formulées le 21 mars et effectuées le 27 mars.

Madame le Maire souligne la réactivité des services techniques et remercie Monsieur JACQUET.

Madame MARTIN conclut que ces réunions aboutissent à des échanges constructifs et annonce les prochaines réunions de quartier qui se tiendront le 10 avril rue Sainte-Anne sur le parking de l'EHPAD, le 15 avril dans le quartier Saint-Ligori sur le parking à côté de la stèle des Lao-Hmong et le 18 avril Place Adrien Arnoux.

Madame le Maire remercie Madame MARTIN pour son implication dans ce dispositif.

6/ Madame le Maire annonce qu'Aubigny, et plus largement la Communauté de Communes, a été rattachée au **Territoire d'Industrie de Bourges-Vierzon**. Il existe une volonté du Gouvernement de réindustrialiser la France. A l'annonce des 124 territoires d'industrie n'incluant pas Aubigny, Madame le Maire est intervenue pour qu'Aubigny intègrent ce label sachant que les critères étaient remplis. La CDC sera territoire pilote, Sylvain Gageat – développeur économique de la CDC – sera le chef de projet puisque le binôme élu-chef d'entreprise était déjà formé au niveau de Bourges et Vierzon, l'équilibre se fera au niveau du chef de projet. Ce dispositif est susceptible d'apporter des financements pour les différents projets des entreprises et l'entreprise Wilo sera partie prenante dans cette politique de territoire d'industrie. Madame le Maire indique que dans l'entreprise du futur 4.0, Wilo est extrêmement en avance et le prix reçu ce soir est amplement mérité.

7/ Calendrier des réunions

- Jeudi 18 Avril 2019 : 8° Commission à 20 h 00
- Mercredi 24 Avril 2019 : Conseil municipal à 20 h 00

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2019/03/01	4.1.1	Fonction publique	Modification du tableau des emplois communaux	118
2019/03/02	7.5.2	Finances locales	Attribution de subventions aux associations – exercice 2019	122
2019/03/03	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2018 de la Commune	124
2019/03/04	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2018 du service de l'Assainissement	125
2019/03/05	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2018 du service de l'Eau	126
2019/03/06	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2018 du lotissement du Moulin des Filles	127
2019/03/07	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2018 de la Commune	128
2019/03/08	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2018 du service de l'Assainissement	129
2019/03/09	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2018 du service de l'Eau	130
2019/03/10	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2018 du lotissement du Moulin des Filles	131
2019/03/11	7.1.2	Finances locales	Affectation des résultats 2018 de la Commune	132
2019/03/12	7.1.2	Finances locales	Affectation des résultats 2018 du service de l'Assainissement	133
2019/03/13	7.1.2	Finances locales	Affectation des résultats 2018 du service de l'Eau	134
2019/03/14	7.1.2	Finances locales	Affectation des résultats 2018 du lotissement du Moulin des Filles	135
2019/03/15	7.1.2	Finances locales	Vote des taux des quatre taxes locales pour 2019	136
2019/03/16	7.1.2	Finances locales	Budget Primitif 2019 de la Commune	137
2019/03/17	7.1.2	Finances locales	Budget Primitif 2019 du service de l'Assainissement	138
2019/03/18	7.1.2	Finances locales	Budget Primitif 2019 du service de l'Eau	139
2019/03/19	7.1.2	Finances locales	Budget Primitif 2019 du lotissement du Moulin des Filles	140
2019/03/20	7.1.2	Finances locales	DM de crédits n° 1 – Budget 2019 lotissement rue du Capitaine Poupat	160
2019/03/21	3.6	Domaine & patrimoine	Echange de terrains entre la Commune et Madame BONNEL	141
2019/03/22	3.2	Domaine & patrimoine	Vente d'un terrain communal à Monsieur SABROU	142
2019/03/23	7.5.1	Finances locales	Plan de financement travaux éclairage public par SDE 18 (Grds Jardins)	143
2019/03/24	8.9	Culture	Projet de médiation culturelle, sociale et solidaire	144
2019/03/25	7.5.1	Finances locales	Plans de financement travaux éclairage public par SDE 18 (Chp Net – rues Ste-Anne, Naudins et Poignons – Sentier des Naudins – rue Etienne soyer)	146
2019/03/26	4.4	Fonction publique	Accueil des jeunes mineurs en formation professionnelle	148

EMARGEMENTS

RENIER Laurence		AUTISSIER Michel	Excusé
GRESSET François		DOGET Catherine	
GRESSIN Elisabeth		THOR Richard	
TURPIN Jean-Claude		DEROTTELEUR Stéphane	Procuration à Mme BOUVARD
MALLET Martine		LEDIEU Florence	
ROUARD Jean-Pierre		JUBLLOT-DERDINGER Valérie	
BUREAU Annette		KEMPF Maria	
DUVAL Sylvain		ADAM Xavier	
REMBLIER Michel		VEILLAT Déborah	
DORISON Marie-France		PROVENDIER Cécile	Procuration à Mme RENIER
TASSEZ Alain		DECROIX Patrick	
BOUVARD Christèle		DAUGU Catherine	
MARTIN Véronique		CHARON-COLIN Sophie	
CHAUSSERON Benjamin		MELLOT Dorian	
PEREIRA Jean-Claude			